

N° 321/2024

REPUBLIQUE FRANCAISE
LOIR ET CHER
ROMORANTIN-LANTHENAY
SERVICE TECHNIQUE

DECISION

Commande publique/marchés publics
Objet : Marché 2024.09 – Travaux d'éclairage public

Le Maire de la Ville de ROMORANTIN-LANTHENAY ;

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 09 novembre 2023 décidant d'accorder au Maire les pouvoirs de décisions énumérés dans l'article visé ci-dessus, et notamment l'alinéa n° 4 ;

Vu le code de la commande publique et notamment les articles L 2125-1-1° et R 2162-1 à R 2162-6, L 2123-1 et R 2123-1-1° ;

Vu la commission des marchés de travaux qui s'est réunie le 16/12/2024 ;

Considérant les travaux et l'entretien de l'éclairage public ;

Considérant l'attribution à l'entreprise ROMELEC, domiciliée 7 rue de Plaisance à Romorantin-Lanthenay (41200), pour un montant annuel maximum de 250 000 euros hors taxes ;

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} - Un accord cadre à bons de commandes est passé avec l'entreprise ROMELEC, afin de les travaux et l'entretien de l'éclairage public, pour une durée de 4 ans.

ARTICLE 2 - La dépense en résultant est inscrite dans les budgets des exercices concernés, sans pouvoir excéder la somme annuelle de 250 000 euros ht.

ARTICLE 3 - La Direction Générale des Services et le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 - Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet <https://www.telerecours.fr>.

Fait à Romorantin-Lanthenay, le 16/12/2024

Le Maire, certifie sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis au représentant de l'Etat le 17 DEC. 2024

Publié ou notifié le 17 DEC. 2024

Mis en ligne sur le site internet le 19 DEC 2024

Le Maire,



Jenny
Jenny LORGEUX